

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Laval
Hôtel de Ville - CS 71327 - 53013 LAVAL Cedex
représentée par son maire
agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du
Siret n° 215 301 300 000 12
Code APE : 8411Z
ci-après dénommée la ville de Laval,

ET

L'association Poc Pok
dont le siège social est situé 177, rue du Vieux Saint-Louis - 53000 LAVAL
représentée par sa présidente dûment habilitée
Siret n° 482 378 452 000 23
Code APE : 9001Z
ci-après dénommée Poc Pok

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

En 2024, le festival de musiques actuelles et d'arts de la rue Les 3 éléphants (3LF) organisera la 27^e édition. Événement marquant de la vie culturelle lavalloise depuis 2008, le festival, fortement ancré dans le paysage mayennais, réaffirme, à l'occasion de cette édition, son ambition de rayonner bien au-delà des frontières du département. Par cette convention, la ville confirme sa volonté de soutenir fortement cet événement qui, par la qualité et la variété de ses propositions artistiques, par sa capacité à identifier et promouvoir de jeunes artistes émergents, participe au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

Article 1 : OBJET

Dans le cadre de l'organisation du festival Les 3 Éléphants qui aura lieu **du 24 mai au 2 juin 2024** à Laval, les différentes parties, la ville de Laval et l'association Poc Pok, ont convenu de s'associer et mutualiser leurs moyens pour assurer à l'opération la meilleure programmation, organisation, notoriété et fréquentation.

Article 2 : PROGRAMMATION ARTISTIQUE

Poc Pok prend en charge la programmation des concerts de musiques actuelles.
La ville de Laval prend en charge la programmation des arts de la rue.
La ville de Laval et Poc Pok prennent en charge conjointement la scénographie par l'intervention des « collectifs déco ».

Article 3 : DROITS D'AUTEUR ET TAXE FISCALE

Poc Pok et la ville de Laval auront à leur charge les déclarations auprès des sociétés de perception des droits d'auteur et des droits voisins afférents aux contrats qu'ils auront programmés (SACD, ASTP, SACEM, CNM...).

Article 4 : LIEUX ET LOCAUX

Le festival Les 3 Éléphants aura lieu dans le centre-ville de Laval, et plus particulièrement: place de Hercé, salle polyvalente, promenade Anne d'Alègre, cour du musée des sciences, dans le jardin de la Perrine.

Une liste des lieux et espaces publics mis à disposition est jointe en annexe de cette convention.

Article 5 : MÉDIATION RIVERAINS

Le festival se déroule dans le centre-ville de Laval et nécessite un travail de médiation avec les riverains de la place de Hercé et des rues adjacentes. La circulation et le stationnement étant réglementés sur différentes périodes, il sera nécessaire que l'association Poc Pok soit assistée de la ville de Laval dans l'organisation des réunions d'information avec la présence de techniciens et d'élus de la collectivité.

Une première réunion de concertation sera proposée en décembre 2023 et une réunion d'information organisée en mai 2024. Le calendrier prévisionnel sera établi avec le cabinet du maire et les services du département culture pour tous de la ville de Laval.

Article 6 : MATÉRIEL

La ville de Laval s'engage à mettre à disposition dans la limite de ses capacités :

- du matériel scénique (*son, éclairage*),
- le parc technique municipal (*barrières, barnum, praticables, matériel d'exposition etc.*),
- des points d'eau et d'évacuations des eaux usées sur les différents sites,
- les armoires électriques sur les sites et câbles, dans les limites du matériel disponible,
- des plantes vertes décoratives,
- le nettoyage par les services de propreté des espaces publics occupés par le festival,
- des travaux de voirie si nécessaires,
- l'installation temporaire des moyens de communication (*téléphonie et informatique*),
- l'ensemble des plots bétons nécessaires à la sécurisation préconisée par les services compétents,
- 4 véhicules du parc municipal, afin de réaliser les points de contrôle sécurité renforcée Vigipirate du 29 mai 2023 au matin au 3 juin 2024 à midi.

Poc Pok se chargera de fournir tout autre matériel nécessaire à la mise en place et à l'organisation du festival,

Poc Pok s'engage à prendre soin du matériel qui lui est prêté, à ne pas effectuer de quelconques manipulations, modifications, réparations sans avis préalable de la ville de Laval.

Article 7 : MOYENS HUMAINS

Poc Pok s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains pour la réalisation du festival, que ce soit en termes d'équipes salariées permanentes et intermittentes ou bénévoles.

La ville de Laval s'engage à mettre à disposition, dans la limite de ses capacités, du temps humain de ses agents en associant divers services de la ville (voirie, équipement, service & réception, espaces verts, éclairage public, police municipale, réglementation, fêtes, réseaux, bâtiments (électricité, eau, serrurerie, nettoyage), déchets, transports, patrimoine...).

Les besoins devront faire l'objet de discussions bilatérales entre l'association et le responsable du service concerné.

Article 8 : SÉCURITÉ - SECOURS - INCENDIE

Poc Pok et la ville de Laval sollicitent les autorités compétentes pour obtenir les autorisations nécessaires pour le bon déroulement de l'événement.

Poc Pok et la ville de Laval prendront en charge la sécurité et les secours nécessaires à l'ensemble de la manifestation.

Article 9 : RESTAURATION - HÉBERGEMENT

Poc Pok prendra en charge l'ensemble des repas des personnes qui auront à intervenir sur le festival (*artistes, techniciens, etc.*).

Poc Pok et la ville de Laval prendront respectivement en charge l'hébergement des artistes pour lesquels ils auront programmé et signé des contrats.

Article 10 : PARTENARIAT, ÉCHANGE DE VISIBILITÉ ET COMMUNICATION

Communication

Par son dimensionnement et ses ambitions, le festival nécessite de mettre en place des moyens de communication importants, selon une stratégie définie très en amont de l'opération et qui se déploie de façon coordonnée sur tous les vecteurs d'image et de notoriété : presse, supports print, communication numérique, achat d'espaces (print/audio/vidéo), street marketing, signalétique, goodies, photos & vidéos... Une attention forte est portée au rayonnement du festival au niveau régional et national, notamment dans le grand Ouest.

Dotée d'une équipe de communication experte, Poc Pok assure la définition, l'impulsion et la mise en œuvre de la stratégie de communication du festival. Elle veille à intégrer à sa communication la valorisation de l'image du territoire, et notamment ses atouts culturels, son patrimoine et ses publics.

Pour soutenir la communication de l'événement estimée à 80 000 €, la ville prend en charge une partie de celle-ci à hauteur de **18 000 € TTC**, directement en finançant tout ou partie de l'achat d'espaces publicitaires. La ville prend également en charge l'impression de tout ou partie des supports print de communication élaborés par Poc Pok, via l'imprimerie municipale, pour un montant maximum de **16 000 € TTC**. Si les frais d'impression sont plus élevés, l'imprimerie municipale facturera le reliquat à Poc Pok.

Stratégie partenariale

La ville de Laval, par l'importance de son engagement programmatique, technique et financier, et par les moyens/lieux mis à disposition est le **partenaire majeur de l'opération**. De ce fait, la ville est :

- informée en amont de la stratégie de communication conçue par Poc Pok et de son séquençage,
- associée autant que de besoin et sous condition de ne pas ralentir le processus de production, à la définition des éléments-clés de l'image de l'événement, visuels et rédactionnels, notamment sur ce qui relève de la promotion du territoire,

- présente sur tous les supports produits en tant que partenaire majeur, selon une **charte de visibilité** concertée entre les deux parties.

Détail des actions mises en œuvre

1/ Mise en place d'un groupe de travail entre Poc Pok, la direction de la communication et le cabinet pour :

- > élaborer une charte de visibilité ;
- > coordonner les stratégies de communication ;
- > définir et concevoir des supports de visibilité mutualisés ;
- > définir la nature des contenus diffusés.

2/ Valorisation du partenariat

Chacune des parties s'engage à promouvoir activement l'autre et à créer et partager du contenu conjointement. Cela peut se faire par le biais de mentions sur les médias sociaux, d'articles de blog, d'e-mails promotionnels, de publicités croisées, communiqués de presse, des articles, des vidéos, des publications sur les réseaux sociaux, qui sont pertinents pour leurs publics respectifs. Dans cette optique, les partenaires s'efforcent de mettre en commun leurs audiences respectives pour atteindre de nouveaux usagers.

De plus, afin de vérifier de la qualité du partenariat, les deux parties s'entendent pour évaluer régulièrement les résultats des actions communes engagées. Cela permet de s'assurer que la réciprocité est maintenue et que les objectifs du partenariat sont atteints.

Enfin, les deux parties s'engagent à maintenir une communication ouverte et transparente pour résoudre tout problème ou préoccupation qui pourrait survenir.

2.1/ Poc Pok assure la valorisation du partenariat de la façon suivante :

1- print

- > Présence du logo de la Ville de Laval avec accroche sur les différentes déclinaisons du visuel (affiches, invitation, programme...).
- > Programme : 2^e de couverture et valorisation de la programmation portée par la ville de Laval en pages intérieures

2- numérique

- intégration d'images de la ville dans les vidéos
- systématiser la mise en valeur du partenariat à la hauteur de l'engagement de la ville sur les canaux digitaux du festival :
- > une du site Internet
- > emailing promotionnels
- > appli du festival
- > mention de @lavallaville sur les réseaux sociaux
- > tout autre support promotionnel qui pourra être développé

3- signalétique :

- espaces définis, au regard des plans d'implantation des scènes des arts de la rue et du village du festival, réservés pour la mise en place de la signalétique ville (oriflammes/chaussettes barrières Vauban, etc.).

4-relations publiques

- mise à disposition de places à gagner via les réseaux sociaux ville (5 à 10 pass week-end) ;
- invitations à l'inauguration du festival et accès au site payant.

5- presse

- participation de la ville, en tant que co-organisateur, aux temps presse liés au festival.

2.2/ De son côté, **la Ville s'engage à mettre tous les moyens à sa disposition pour assurer une promotion de l'événement à hauteur de son importance, via ses propres outils de communication**

:

1- print :

- a minima, articles d'1 page sur les supports de la ville et, le cas échéant, de l'agglomération
- retour sur l'événement

2- numérique :

- page sur le site internet et visuel mis en avant sur la page d'accueil
- large promotion de l'opération sur les réseaux sociaux Facebook, X, Instagram et LinkedIn (teaser / annonces des temps forts / lives, / reportages...)
- photos & vidéos

3- affichage grand format :

- mise à disposition de l'ensemble du réseau Decaux et des supports 4X3, et pose des affiches

4- signalétique :

- mise à disposition de l'espace d'affichage du silo 8X5, et pose de la bâche
- mise à disposition d'oriflammes, de bâches et tout autre support signalétique extérieure

5- relations publiques

- organisation du pot d'inauguration du festival comprenant boissons (soft + crémant) et petits fours.

Article 11 : ASSURANCES

Poc Pok et la ville de Laval attestent avoir souscrit une assurance en dommage aux biens et responsabilité civile s'agissant de leur matériel et de leur personnel. Elles se sont également assurées pour tous les risques liés à l'accueil du public.

Article 12 : RESPECT DE LA LÉGISLATION

Poc Pok et la ville de Laval s'engagent à travailler dans le respect du droit et des personnes, notamment à respecter la législation relative à la protection des œuvres de l'esprit, aux droits d'auteur et de la propriété intellectuelle et artistique.

Chaque partie déclare être régulièrement affiliée à tous les organismes sociaux existants et être en règle avec lesdits organismes.

En leur qualité d'employeur, elles s'engagent à effectuer, pour le compte de leur personnel, toutes les déclarations et versements exigibles aux organismes sociaux, de telle sorte que la responsabilité de chacun des cocontractants ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherchée à ce sujet. Chaque partie garantit aux mêmes fins son cocontractant de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous travailleurs, d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'elle pourrait s'adjoindre à cette occasion.

Article 13 : CLAUSE D'ANNULATION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi et la jurisprudence française.

Article 14 : DURÉE

La présente convention prend effet à sa date de signature et jusqu'à la clôture de l'événement en juin 2024.

Fait à Laval, le

Pour Poc Pok
La Présidente,

Pour la ville de Laval
L'Adjoint au Maire aux Cultures pour tous,

Véronique LECOMTE

Bruno FLÉCHARD

ANNEXE 1 - Liste des lieux et espaces publics mis à disposition du festival pour 2024

La ville de Laval met à disposition de Poc Pok les locaux et bâtiments suivants :

- PLACE DE HERCÉ :
 - la salle polyvalente du 20 mai au 5 juin 2024
 - l'auditorium de la salle polyvalente du 20 mai au 5 juin 2024
 - le local rez-de-chaussée de la bibliothèque du 21 mai au 5 juin 2024
 - le local " Discothèque " de la bibliothèque du 21 mai au 5 juin 2024
 - l'ancienne cour du service espaces verts de la Perrine (*la serre - allée Adrien Bruneau*) du 24 mai au 5 juin 2024

- JARDIN DE LA PERRINE :
 - l'accès principal du jardin de la Perrine sera fermé du 27 mai 2024 à 9h au 5 juin 2024 à 12 h
 - les espaces devant le Musée école, l'orangerie et le Musée Alain Gerbault seront à disposition de l'association Poc Pok du 21 mai au 5 juin 2024
 - les espaces Balcons côté remparts du jardin de la Perrine le 29 mai au 3 juin 2024,
 - l'accès à la nouvelle cour du service espace verts du jardin de la Perrine comme issues de secours pendant l'exploitation du Festival du 29 mai au 4 juin 2024
 - les salles d'exposition du musée école de la Perrine (rez-de-chaussée, rez-de-jardin, salle dite « la Poterie ») du 27 mai (8 h) au 5 juin 2024 (18 h)
 - l'espace dit « l'Orangerie », jardin de la Perrine, du 27 mai (8 h) au 5 juin 2024 (18 h)
 - le musée Alain Gerbault (salle expo) du 21 mai 8 h au 5 juin 2024 (18 h)

- AUTRES LIEUX :
 - la salle de Pas Perdue du 23 mai au 5 juin 2024
 - le gymnase Ambroise Paré du 31 mai (13 h) au 2 juin 2024 (23 h)
 - la Maison Pierre Briand du 23 mai (8 h) au 5 juin 2024 (23 h)
 - l'école Alain du 30 mai (18 h) au 2 juin 2024 (23 h)
 - la salle d'exposition de la Scomam du 15 mai au 8 juin 2024

La ville de Laval met à disposition de Poc Pok les lieux / espaces publics suivants :

- la place de Hercé, en partie (*les 2 travées près de la salle polyvalente*), du 21 mai au 5 juin 2024
- la place de Hercé, en totalité, du 24 mai au 5 juin 2024
- la promenade Anne d'Alègre du 17 mai au 5 juin 2024
- le parking, et espace extérieur de l'ancien CCAS, place de Hercé, du 22 mai au 5 juin 2024 pour l'implantation du camping bénévoles/équipes/staff
- le parking arrière de la salle polyvalente, rue de la Halle aux toiles du 17 mai au 5 juin 2024
- les espaces verts, place du Gast, pour l'implantation du camping festival du 24 mai au 5 juin 2024
- la cour du musée des sciences du 22 mai au 5 juin 2024
- l'esplanade du Château-Neuf du mardi 28 mai (13 h) au lundi 3 juin 2024 (20 h)
- parking du gymnase Ambroise Paré du 30 mai (8 h) au 2 juin 2024 (23 h)

FAIT MAIN SITES - La ville met à disposition les espaces publics suivants pour la réalisation du projet de scénographie participative FAIT MAIN (implantations de décors au sol)

- MONTAGE : lundi 20 au mercredi 22 mai (matin) 2024 (date butoir mercredi 22 mai (après-midi) : inauguration Fait Main)
 - DÉMONTAGE : du lundi 3 juin au mercredi 5 juin 2024
- o Place de Acacias (arbres et pieds des arbres)
 - o Square du Mérite (pelouse, arbre, mobilier urbain intérieur et extérieur)
 - o Place Hardy de Lévaré (statue, mobilier urbain)
 - o Cour du Château (sols, grilles et parterres)
 - o Promenade Anne d'Alègre (grilles d'accès rue des éperons et place Hardy de Lévaré)
 - o Grilles du lycée Ambroise Paré
 - o Bibliothèque Albert Legendre (façades, parterres)
 - o Lycée Avesnières (grilles d'accès rue Avesnières)
 - o Nouveaux espaces (envies sans certitude qu'ils soient exploités) :
 - parvis du Théâtre (demande partie au Théâtre également)
 - école Alain (si investie par les spectacles d'arts de la rue)
 - la Perrine (son mobilier urbain et arbres principalement)
 - rue du jeu de paume vers place de la Trémoille (impact sur murs et main courante)
 - mairie (parvis + vitrines sur l'extérieur)
 - square de Boston (kiosque si en adéquation avec spectacle du Théâtre le mercredi)

FAIT MAIN AÉRIEN - La ville met à disposition du matériel (nacelle, consommables d'accroches, plots, filins métalliques) et des équipes de la voirie et de l'éclairage public pour des accroches aériennes pour le projet.

- MONTAGE : semaine du 13 mai jusqu'au mardi 21 mai 2024 (date butoir mercredi 22 mai (après-midi) : inauguration Fait Main)
 - DÉMONTAGE : du lundi 3 juin au mercredi 5 juin 2024
- o Guirlandes de fanions rue des Déportés, rue du Pin Doré, rue des Chevaux et rue des Éperons + ?
 - o + aide potentielle aux partenaires comme en 2023 pour accrochages place des Acacias (décors suspendus dans les arbres) et square du mérite (décor suspendu dans l'arbre central) et place Hardy de Levaré (statue)

[Pour information, par les acteurs/trices du Fait Main :

- o Fanions ou ouvrages en tissus / laine (en fonction de la possibilité d'accrochage) de la Halte fluviale à pont Aristide Briand
- o Fanions ou ouvrages en tissus / laine à l'intérieur du jardin de la Perrine]

FAIT MAIN SOL - La Ville met à disposition du matériel (machine peinture, véhicules, consommables chantiers, cônes, panneaux, arrêtés pour sécurisation de la zone) et des équipes de la voirie pour le projet (ligne, pointillés, motif répétitif au sol par agents de la ville + peinture sur pavés par habitant·e·s)

- MONTAGE : semaine du 13 mai jusqu'au mardi 21 mai 2024 (date butoir mercredi 22 mai (après-midi) : inauguration Fait Main)
- DÉMONTAGE : au gré des intempéries (peinture éphémère, biodégradable)

(par agents de la ville) :

- o Rue du lycée à place Hardy de Levaré
- o Bas de la rue des déportés à rue de la Paix (Théâtre)
- o Rue Hydouze (sortie jardin de la Perrine) à rue d'Avesnières (portail du lycée)

[Pour information, par les acteurs·trices du Fait Main, le mercredi 23 mai (journée) :

- o Rue du Val de Mayenne
- o Place de la Trémoille
- o Grande rue
- o Haut de la rue des éperons - bas place de Hercé]

FAIT MAIN INAUGURATION

- Mercredi 22 mai 2024 15H – Inauguration Fait Main en mode déambulatoire + goûter et spectacle dans un lieu à définir :
 - choix 1. Salle du conseil municipal,
 - choix 2. Gymnase ou auditorium A. Paré,
 - choix 3. Salle des pas perdus.